



DELESTAGE – COUPURE D'ÉLECTRICITÉ



La mairie doit se préparer dès maintenant à cette hypothèse, même si toutes les informations n'ont pas encore été clarifiées.

Dans une volonté de préparation et de communication anticipée, il nous semblait essentiel de vous communiquer les éléments principaux.

Votre Maire, Murielle Fabre

INFO DÉLESTAGE

VOTRE RUE EST-ELLE CONCERNÉE ?



 En cas d'alerte Ecowatt

Rendez-vous sur
info-delestage67.fr

information mise à jour la veille
à partir de 17h

STRASBOURG
ELECTRICITE
RESEAUX

*En cas de tension majeure, **signal d'alerte à J-3** par RTE.*

*Si les mesures de sobriété prises à partir de là ne suffisent pas, deux jours plus tard, **à 15 heures J-2**, RTE lancera de nouvelles alertes dans les régions concernées par le délestage*

***La veille à 17 heures**, la liste des départements délestés et à 21 h 30, une liste définitive des communes et arrondissements concernés*

INFO DÉLESTAGE

COMMENT SONT ORGANISÉES LES COUPURES ?

Des coupures
d'environ 2 heures



Les usagers sensibles
sont exemptés de coupures
(hôpitaux, sécurité...)



www.info-delestage67.fr

Coupures des consommateurs
à tour de rôle



Des coupures uniquement :
entre 8h00 et 13h00
et entre 18h00 et 20h00



Retrouvez toutes les informations
concernant la météo de l'électricité sur
monecowatt.fr

STRASBOURG
ELECTRICITE
RESEAUX

Nous vous invitons aussi à télécharger l'application Maires&Citoyens et à consulter régulièrement notre page Facebook pour les informations les plus à jour.

Il s'agit d'identifier les personnes les plus vulnérables.

Les personnes fragiles doivent s'inscrire sur le registre en mairie (mairie@lampertheim.fr ou au **03 88 20 12 69**), ceci afin de pouvoir être contactées par les services municipaux en cas de risque de coupure.

- les « patients à haut risque vital » (PHRV) relèvent de l'ARS, qui transmettront les listes à Enedis pour d'éventuel déplacement.

Nous mettons également en place une cellule de crise en mairie.

Elle sera activée ***la veille dès 17H*** en cas de coupure.

Permanence en continu.

Deux hypothèses dans ce cadre :

----- soit la mairie ne fait pas partie du secteur délesté :

Le fonctionnement n'est pas impacté, accueil physique **et** téléphonique en mairie au **03 88 20 12 69**.

----- soit la mairie fait partie du secteur délesté :

La mairie est ouverte pour l'accueil physique.

L'accueil téléphonique se fera sur une ligne analogique au **03 88 81 88 15**.

Fermeture des écoles.

La circulaire ministérielle indique que les écoles seront fermées lorsque le délestage a lieu le matin.

La rentrée des élèves le jour concerné se fera donc en début d'après-midi.

Le service de restauration scolaire risque de ne pas être maintenu.

Le service minimum d'accueil ne concernera que les enfants dont les 2 parents travaillent. Il n'est pas géré par la commune mais par la préfecture.

Il n'y a pas d'information à ce jour sur les accueils en crèches, qui devraient être maintenus.